

Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt (PSPBB)

# Demande d'aide financière Fonds de soutien exceptionnel aux étudiants (FSEE)

Dossier à retourner au plus tard <u>le vendredi 31 octobre 2025</u> avant 13h, exclusivement sur l'adresse fsee@pspbb.fr

L'aide du Fonds de soutien exceptionnel aux étudiants (FSEE) du PSPBB a vocation à soutenir les étudiants qui rencontrent des difficultés économiques.

		1							
NOM PRENOM:									
MAIL:									
TELEPHONE:									
Cursus PSPBB :									
☐ DNSPM 1 ☐ DE ☐ DNSPM 2 ☐ DE ☐ DNSPM 3 ☐ DE ☐ Post DNSPM – DE	□ DNSPC 1 □ DNSPC 2 □ DNSPC 3	□ DNSPD 1 □ DNSPD 2 □ DNSPD 3							
Discipline:									
☐ Master improvisation et création musicale ☐ Master pratiques orchestrales à cordes									
Boursier : □oui □non Si oui, échelon :									
Nom du conseiller aux études, pour la danse et le théâtre :									
Nom du professeur référent le cas échéant ou conseiller aux études pour le DE									
ou direction de département, pour la musique :									
Montant demandé : (Pas de demandes mensuelles)									

# Budget annuel (année universitaire en cours)

Ressources mensuelles	Charges mensuelles fixes			
Bourse/Allocation mensuelle	Loyer ou frais d'hébergement			
Salaire mensuel régulier (emploi, stages)	EDF			
Pension alimentaire	Assurance habitation			
Aide familiale	Transport			
APL/ALS	Mutuelle			
Autres (préciser)	Téléphone/internet			
	Alimentation			
	Frais liés au cursus (préciser) :			
	Autres (préciser)			
TOTAL RESSOURCES	TOTAL CHARGES			

	La acoutitio area	1/10 0 20 20 07 1:	a l'arra atitre	la da tarra	100 40400	
	le certifie sur l	i nonneui	r i exaciliida	ie ae rous i	ies rensei	anemenis
- 1	ic coi cilic par	I HOHHOU	I Chacata	ic ac coas	CO I CILDUL	gileintentes

Date et signature :

#### **PIECES A JOINDRE**

Merci de <u>nommer impérativement</u> les fichiers joints en fonction du document concerné (lettre de motivation, copie du bail locatif, facture EDF, etc.) et en faisant figurer le nom et prénom (par ex. NOM\_Prénom\_Lettre de motivation)

## Merci de ne pas envoyer de documents photographiés.

- Lettre motivant la demande
- Copie de la pièce d'identité
- Copie du livret de famille / du PACS
- Copie du bail locatif / certificat d'hébergement
- Notification de bourse définitive 25-26
- Bulletins de salaires\* / Note d'auteur / Note d'honoraire / tout document justifiant les dernières ressources de 2025
  - \*Merci de biffer le numéro de sécurité sociale « N°SS »
- RIB au nom de l'étudiant
- Tout autre document attestant des difficultés rencontrées

#### **Contacts:**

La scolarité

fsee@pspbb.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt** pour l'**examen des demandes d'aide financière sur FSEE**. Elles sont destinées aux **Membres de la commission et de l'administration**. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **cnil@pspbb.fr** 

### Examen des demandes lors de la commission FSEE le Mercredi 10 décembre 2025

#### Extrait du règlement FSEE :

Le FSEE du Pôle est administré par une commission présidée par le-la directeur-trice de l'EPCC. Elle est composée :

- D'un représentant des étudiants choisi parmi les élus au CA ou au CP;
- D'un représentant des enseignants choisi parmi les élus au CA ou au CP;
- D'un représentant des conseillers et coordinateurs choisi alternativement parmi eux, de manière périodique ou en fonction de la discipline dominante parmi les requérants ;
- D'un représentant de l'administration (scolarité).

Le ou la Secrétaire générale est présent et administre le Fonds : les aides exceptionnelles sont versées par décision de la direction après avis de la commission, en fonction du budget disponible.

L'aide financière est versée en une fois à l'issue de la commission, par virement bancaire directement au bénéficiaire, sauf exception. Le montant est fixé par la direction, en fonction de l'avis de la commission et des crédits disponibles. Le montant maximum de chaque aide est de deux mille euros.